

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

LYON, 26 DÉCEMBRE 1845.

La formation d'un cabinet anglais éprouve les plus grandes difficultés ; l'administration constituée le matin n'existe plus le soir, et on attend avec une certaine anxiété ce qui sortira de ce laborieux enfantement. Au moment où la crise ministérielle semblait terminée, où les noms des hommes appelés à faire partie du nouveau ministère étaient déjà proclamés, où des pourparlers entre les chefs des partis aplanaient la voie à lord John Russell, celui-ci s'est tout-à-coup retiré devant des obstacles que sans doute il n'a pas cru pouvoir surmonter. De quelle nature sont-ils ? On l'ignore encore ; toutes les suppositions sont permises à cet égard.

Tout est donc remis en question. Sir Robert Peel a été rappelé à Windsor, et c'est lui qui, dit-on, reprendra les affaires. Jamais revirement ministériel n'avait été plus prompt ; mais nous ne pensons pas qu'on ait encore obtenu de solution véritable. Sir Robert Peel pourra-t-il parvenir à former un cabinet assez homogène pour qu'il lui soit possible de diriger le pays sans manquer aux engagements contractés relativement à la réforme de la loi des céréales ? Lord Wellington, le chef, le représentant des ultra-tories, rentrera-t-il dans la vie privée, ou, en reprenant le pouvoir, fera-t-il à sir Robert Peel le sacrifice des opinions anti-réformistes défendues jusqu'ici par lui avec cette ténacité qui a causé la chute du ministère ? Telles sont les questions qui se présentent naturellement, et qu'en ce moment il est encore impossible de résoudre.

Si Wellington ne fait pas partie de la nouvelle administration, ne combattra-t-il pas les propositions du ministère sur l'introduction des grains, dans la chambre des lords déjà si opposée à toute mesure qui aurait pour résultat d'amoinrir les privilèges des grands propriétaires ? N'entraînera-t-il pas ceux de ses amis qui auraient fait des concessions pour le maintenir au pouvoir, et qui trouveront dans sa retraite et dans leurs sentiments personnels un double motif pour combattre le cabinet ?

Les difficultés sont donc aussi grandes aujourd'hui pour sir Robert Peel qu'elles l'étaient il y a quelques jours, lorsqu'il se retira devant elles. Le pouvoir est enfoncé dans une impasse dont il ne pourra peut-être sortir qu'au moyen d'une transaction. Convient-il à Robert Peel de recourir à ce moyen ? Nous ne le pensons pas. Transiger quand les plaintes du peuple s'élèvent de tous côtés, quand la famine apparaît menaçante, quand l'Irlande est accablée sous la plus affreuse misère, ce serait une désertion déshonorante ; il vaut mieux résilier le pouvoir, se retirer avec gloire, que de rester aux affaires à de telles conditions.

On se tromperait étrangement si l'on pensait que les représentations, les prières du gouvernement français, les craintes de M. Guizot, ont pu être pour quelque chose dans la péripétie qui a renversé le ministère Russell avant qu'il fût formé. Qui-conque a étudié la lutte des partis en Angleterre, les a vu prendre et quitter le pouvoir, sait bien qu'on ne fait pas dans ce pays-là de la politique de sentiment, qu'on y est dirigé dans les affaires publiques par autre chose que des affections plus ou moins réelles. Nous avons la conviction que les difficultés ne sont pas venues davantage d'un manque d'union entre les membres de l'administration Russell, de leurs exigences particulières, mais qu'elles sont nées de la résistance de la chambre des lords dont les chefs ont été nécessairement consultés sur la conduite qu'ils entendent tenir dans la discussion de la loi sur les céréales, qui eût été le premier acte politique du nouveau cabinet.

Quelques feuilles parisiennes semblent regarder comme une défaite pour le parti radical anglais l'impossibilité où s'est trouvé lord John Russell de composer une administration. C'est mal apprécier la situation. Ce ne sont pas les hommes qui ont manqué au chef du parti whig ; lui-même n'a pas manqué de résolution ; s'il en eût été autrement, il n'eût pas accepté la mission qu'on lui donnait. Il a calculé ses chances de succès, étudié les obstacles qu'il aurait à vaincre, et, après avoir apprécié ce qui lui était nécessaire pour triompher, il a fait ses conditions ; celles-ci n'ont pas été acceptées par la reine, par ceux qui la dirigent, par la cour enfin ; il reprend sa position et attend une occasion plus favorable ; le peuple anglais la lui fera quelque jour, cela n'est pas douteux. Les réformes radicales dont il veut doter son pays, le peuple les demandera un jour avec une voix si imposante qu'il faudra bien l'entendre et les lui accorder. Rien ne le prouve mieux que ce qui se passe aujourd'hui : le parti tory, opposé à ces réformes qui sont le drapeau du parti whig, est obligé de les proposer lui-même, et Robert Peel vient de tomber, non point parce qu'il ne voulait pas, mais parce qu'il ne pouvait pas les proposer au parlement, par suite de la désunion qui a éclaté sur cet objet dans le cabinet dont il était le chef.

Cela est assez clair et peut faire prévoir une solution assez prochaine dans l'intérêt des classes ouvrières de l'Angleterre. Quel que soit le parti qui prenne la direction des affaires, whig ou tory, il va se trouver dans la nécessité absolue de réformer la loi sur les céréales. La réforme sera-t-elle complète, radicale, ou bien, résultat d'une transaction entre les partis opposés, sera-t-elle seulement un premier pas, un acheminement ? C'est en ceci que git la question. Mais, dans tous les cas, il sortira de cette crise quelque chose de favorable aux intérêts du peuple ; c'est déjà là une conquête.

La crise ne saurait plus durer long-temps. Le temps presse ; les circonstances imposent la nécessité d'une prompt solution ; le message du président des Etats-Unis doit être arrivé à l'heure qu'il est en Angleterre. Qu'apporte-t-il ? la guerre ? la paix ? On l'ignore ; mais, quel qu'il soit, il importe qu'il trouve une administration formée, prête, s'il le faut, à prendre une résolution.

On nous écrit de Paris le 23 de ce mois :

« Dans quatre jours, la session sera ouverte, et il faudra que le ministère se présente devant les chambres avec un discours. Il compte beaucoup, pour donner à ce discours une apparence de consistance, sur la restauration d'un ministère tory. Si cette ressource venait à lui manquer, il serait pour ainsi dire condamné à ne parler que des affaires intérieures de la France, car que dire des choses extérieures si l'on ne peut pas annoncer la continuation de l'entente cordiale ? Il est parti hier et aujourd'hui des courriers porteurs de dépêches à l'adresse de M. de Jarnac ; dans ces dépêches, on invite ce diplomate à employer toute son influence auprès des hommes d'état qui sont en conformité de sentiments avec nos ministres pour que la crise soit terminée avant le 27. Dans l'incertitude où l'on est à cet égard, on a parlé hier et aujourd'hui encore d'un ajournement dans l'ouverture des chambres et d'une prorogation au 5 ou au 10 janvier. On n'a pas osé prendre cette mesure, car la charte veut que les chambres soient réunies chaque année ; elles l'ont été le 28 décembre dernier pour l'année 1844 ; elles ne l'eussent pas été pour 1845 s'il y avait prorogation aux premiers jours de janvier. On s'est donc arrêté devant des scrupules de constitutionnalité.

» Tels étaient, cet après-midi, les sujets de conversation des députés réunis à la salle des conférences, députés parmi lesquels les

amis de M. Guizot sont toujours plus nombreux que les membres de l'opposition. »

El Tiempo publie une lettre de Paris qui contient les détails suivants sur don Carlos :

Dès que don Carlos apprit l'arrivée dans le port de Gênes de deux bateaux à vapeur qui devaient conduire à Palerme le czar Nicolas et l'impératrice, il écrivit à son agent à Marseille, d'après le conseil du père Cirillo, de fréter un bateau à vapeur. Il s'imaginait que le parti carliste concevrait de grandes espérances en voyant son roi suivre le czar. On demanda à M. Colavier, agent de don Carlos, le paiement d'avance du fret pour l'aller et le retour ; mais, comme le père Cirillo n'avait pas d'argent, le projet fut abandonné. Don Carlos pria alors le czar de lui permettre de le suivre à Palerme dans le bateau à vapeur qui conduisait la suite impériale ; mais le czar refusa sous prétexte que ce serait un acte impolitique.

Ces échecs ont singulièrement découragé le parti carliste. Un carliste a écrit à son ami qu'il était convaincu que maintenant tout espoir était perdu. On ajoute que le comte de Montemolin, désespérant d'obtenir la main d'Isabelle, a écrit une lettre autographe à un général carliste très connu, lettre dans laquelle il lui recommandait d'exciter en son nom royal d'autres généraux à frapper un coup décisif avec les individus qui lui sont dévoués, sinon il se mettra à la tête du mouvement et allumera la guerre.

Suivant *El Tiempo*, le général auquel le correspondant fait allusion est Uranga, et les autres qu'il devait inviter à tenter une dernière fois la fortune des armes, Balmaseda, Anoga et Guibaldede.

On lit dans *le Haro* :

« On raconte dans Falaise, sur l'élection de M. Leclerc, une aventure assez bizarre. Pour chauffer l'élection de ce conseiller général, député surnuméraire, on avait expédié une missive pressante à M. Champin, maire de Saint-Sylvain, par un gendarme à cheval. L'agent de la force publique, devenu en ce moment agent électoral, se rend donc dans ce bourg. Il demande M. le maire : le maire est absent. Il va chez l'adjoint ; l'adjoint ne veut pas recevoir une dépêche qui est adressée au maire. Le gendarme se rend alors chez le premier conseiller municipal de la commune ; celui-ci, qu'on dit être M. Hamelin, notaire, pensant qu'il s'agit d'affaires communales urgentes, reçoit la lettre administrative, l'ouvre, et il lit quelque chose comme ce qui suit : « M. Champin est invité à se trouver demain à Falaise pour travailler l'élection de M. Leclerc fils. » Ceci n'a pas besoin de commentaires. »

Le Journal du Havre confirme en ces termes la nouvelle déjà publiée par le *Constitutionnel* de l'ajournement de l'expédition de Madagascar :

« Plusieurs journaux ont annoncé que l'expédition de Madagascar, dont les préparatifs s'effectuaient dans nos ports, est ajournée. Nous croyons savoir, en effet, que le ministère a donné ordre de suspendre les armements et d'attendre de nouvelles instructions. Cette mesure, si nous sommes bien informés, aurait été prise à la suite d'un conseil des ministres convoqué à la première nouvelle de la crise ministérielle qui s'ouvrait en Angleterre. Il y a été décidé que, jusqu'à ce que l'issue en fût connue, toutes les opérations projetées de concert avec l'Angleterre et qui n'avaient pas reçu un commencement d'exécution seraient ajournées. Les modifications que l'avènement d'un ministère whig pourrait apporter dans l'entente cordiale sont le principal motif de cette mesure de précaution.

La *Presse* affirme que cette expédition devra se faire au mois de juin par la France seule.

UN CENS INSENSÉ.

O loi d'élection, si la logique tue, tu es morte !

Ton article 2 dispose que, dans un collège composé de moins de cent cinquante électeurs à 200 fr., ce nombre sera formé de l'aide des plus imposés au-dessous du chiffre de 200 fr. Cependant tu prétends que 200 fr. de contributions sont nécessaires pour faire un citoyen capable et éclairé ; donc l'arrondissement qui compte le moins de censitaires à 200 fr. est le

FEUILLETON DU CENSEUR. — 27 DÉCEMBRE.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE.

Etat de l'Europe au commencement du seizième siècle. — Premières années du règne de Henri VIII. — Schisme d'Angleterre.

I.

La dynastie des Tudors avait remplacé sur le trône d'Angleterre celle des Plantagenets, et en même temps avait fini cette longue et cruelle guerre des deux Roses, qui pendant plus de trente ans inonda l'Angleterre du sang de ses princes et de sa première noblesse. Sous Henri VII, premier roi de la maison de Tudor, s'était enfin constituée sur des bases solides la nationalité anglaise, après plusieurs siècles de guerre avec la France et plusieurs années de guerre civile. A la mort de ce roi, le trône fut l'héritage de son fils Henri VIII, dont le règne devait être une époque nouvelle pour l'Angleterre.

Nous sommes donc arrivés à l'année 1509, à l'avènement de Henri VIII ; il nous reste à parcourir le long intervalle qui nous sépare de 1815. François se propose de nous conduire, dans les leçons de cette année, jusqu'au-delà de la révolution française, jusqu'à Waterloo. Mais, avant de commencer l'histoire du règne de Henri VIII, M. le professeur juge à propos d'examiner l'état de l'Angleterre et de l'Europe à la fin du quinzième siècle et dans les premières années du seizième, qui ouvre l'ère monarchique pour toute l'Europe.

L'Angleterre avait eu d'immenses possessions sur notre territoire, mais aussi la France avait long-temps combattu pour leur expulsion et tendait à la réintégration de l'unité monarchique et de l'unité nationale. Les Anglais avaient essayé de nombreuses défaites, et après Jeanne d'Arc, cette sorcière qu'ils firent brûler à Rouen, les sorciers s'étaient succédés sur la terre de France : c'étaient Dunois, La Hire, etc. ; c'étaient les populations des villes et des campagnes ; c'étaient les lances des seigneurs et les faulx des paysans. L'Angleterre s'était vue successivement dépouillée de toutes les villes qu'elle possédait en France, et l'infatuation britannique avait été

ulcérée de tant de pertes. La guerre des deux Roses était venue ajourner ses projets de vengeance, et, tandis que la France devenait plus forte par son unité, elle laissait emprisonner, égorger et empoisonner ses rois légitimes. Excitée encore par un insolent Warwick qui triomphait de Lancastre et d'York, cette malheureuse Angleterre se déchirait elle-même et couvrait de son sang les échafauds aussi bien que les champs de bataille. Enfin un petit gentilhomme gallois était venu prendre la couronne tombée à terre du front de Richard III, et avait commencé la dynastie presque étrangère des Tudors. Son fils, Henri VIII, fiancé depuis quelques mois avec Catherine d'Aragon, tante de Charles Quint, hérita de la puissance absolue.

L'Espagne, divisée en plusieurs royaumes, travaillait depuis long-temps à l'expulsion des Maures ; mais, dans les dernières années du quinzième siècle, ses efforts obtinrent de grands succès, et, après que les rois catholiques Ferdinand et Isabelle se furent emparés de la dernière ville maure, l'unité monarchique fut bientôt consommée. Ferdinand et Isabelle brisèrent les fueros, abolirent les franchises et les privilèges des villes indépendantes, se mirent à la tête des trois grands ordres de chevalerie, qui, avec leurs immenses possessions d'un revenu de cinq millions de réaux, vivaient indépendants, soumis à des grands-maîtres ; ils créèrent en même temps l'inquisition, cette machine formidable contre l'hérésie, et qui a tué bien autre chose. Les cortès n'avaient plus qu'une représentation nominale ; la tyrannie monarchique supprima leur importance et leur utilité. Les dix-sept villes qui seules avaient conservé le droit de se faire représenter par les cortès avaient assez de payer d'énormes impôts, sans avoir encore à payer les voyages de leurs députés. La monarchie était complète ; elle pouvait dès lors faire bâtir Madrid, élever une capitale qui pût absorber en elle et se substituer aux petites capitales des provinces. En même temps Gonsalve de Cordoue, aussi habile à combattre qu'à tromper, faisait la conquête des Deux-Siciles ; Christophe Colomb faisait sortir de l'Océan un nouveau monde, et l'enfant qui devait porter le nom de Charles-Quint grandissait dans la ville de Gand.

L'Italie s'abandonnait tout-à-fait elle-même ; il ne lui restait plus d'autre alternative que de se faire tout-à-fait française ou tout-à-fait espagnole. Venise, qui n'avait pu encore cicatriser la blessure du Croissant, avait assez de combattre pour elle, et le vaisseau qui doublait le cap des Tourmentes lui portait le dernier coup. Florence continuait à s'appeler la Sérénissime République, tandis qu'elle obéissait servilement. A Rome dominaient des

politiques sans conscience, des papes débauchés et cruels, tels qu'Alexandre VI. L'Italie ne trouvait dans son sein aucun défenseur de sa liberté. Je cherche partout des soldats, des guerriers, et je ne trouve partout que des empoisonneurs. L'Italie était une véritable nécropole, une Pompeia morale où gisaient ensevelis patriotisme, mœurs, courage, constitutions, liberté. L'esprit militaire s'était enfui avec tout le reste. Chaque roi, chaque prince, incapable de se défendre avec le secours de ses sujets, appelait à son service les condottiers, qui amenaient avec eux des bandes mercenaires, braves en l'absence du danger, et qui savaient trouver le moyen de ne pas rester sur le champ de bataille ; aussi deux victoires assez importantes de ce temps ne coûtèrent qu'un seul blessé. L'art était la seule religion de l'Italie ; c'était là la seule unité, mais c'était aussi un appât de plus pour les barbares, et tout semblait prédire un nouvel envahissement.

Quant à l'Allemagne, figurez-vous une masse lourde et informe, bigarrée de ducs, de landgraves, de margraves, d'électeurs, d'archevêques, d'évêques, de confédérations, de villes libres. En Allemagne, on trouvait une république marchande qu'on appelait la Hanse, une grande république politique qui s'appelait la Suisse, une république religieuse qu'on appelait l'ordre teutonique, des républiques savantes qu'on appelait universités ; ajoutez à tout cela les sept électeurs, ces sept luminaires de l'empire, ces sept rois dont la Bulle-d'Or déterminait les droits et privilèges. Audessus de tout cela était l'empereur, grand nom illustré par Charlemagne et Frédéric Barberousse, mais qui n'était plus qu'un titre pompeux, une dérision éclatante. Le titre d'empereur sans empire, sans sujets, était, en un mot, comme un manteau de pourpre cloué sur du bois dur. Les landgraves, les margraves, les électeurs, les archevêques étaient continuellement en guerre les uns contre les autres. Avec tant d'éléments divers, hétérogènes, incompatibles, la législation était diverse, incohérente ; chaque corporation avait ses droits, ses privilèges, son code à part. Il y avait une profonde antipathie entre les provinces du Nord et les provinces du Sud, antipathie qui remontait aux guerres des Guelfes et des Gibelins. Voilà l'Allemagne au commencement du seizième siècle. Au fond, qu'était cette vaste Allemagne ? Elle n'était ni une aristocratie, ni une démocratie, ni une monarchie ; c'était tout cela à la fois ; c'était une apparente image du chaos qui n'attendait plus qu'un *flut lux*. En 1509, Martin Luther professait la philosophie à l'université de Wittemberg.

Et la France, qu'était-elle au commencement du seizième siècle ? Agrand-

et 31 fr. 50 c.

A Aubenas, samedi, les transactions se firent à peu près aux mêmes prix que ceux de la semaine dernière, c'est-à-dire :
 Pour les soies 1^{re} qualité, 32 f., 32 f. 50 c. et 33 f. le demi-kilogramme.
 Soies 2^e qualité, 29 fr. 30 c. et 31 fr. 50 c.

A Avignon, les affaires tombées dans un état de mort apparente depuis long-temps, semblent aujourd'hui se réveiller de leur longue léthargie. La confiance d'un jour à l'autre paraît renaître et tend à reprendre son extension première; aussi, généralement l'industrie soyeuse s'attend à une reprise d'affaires le mois prochain et à voir ses transactions devenir plus nombreuses et plus faciles. Déjà on voit paraître quelques acheteurs de plus; mais ils agissent encore avec tant de réserve, que les prix, pour le moment, sont seulement mieux soutenus.

A Marseille, l'arrivée de bon nombre d'acheteurs étrangers au marché a ranimé les transactions, qui ont été très actives pendant ces huit jours et ont porté sur toutes les autres sortes, sans que pour cela les prix en aient éprouvé la moindre amélioration.

Les arrivages peuvent être évalués à 400 balles environ, dont 370 qualités de Syrie et 35 d'Andrinople.

La consommation a été de :
 17 balles Royale, 27 à 28 f. le demi-kilogramme.
 1 balle Tramas, 25 f.
 38 balles Salonique, 24 à 27 f.
 27 balles Selli, 19 à 20 f.
 11 balles Bengale, 15 à 15 f. 50 c.
 39 balles Morée fine, 21 50 c. à 23 f.
 19 balles M. L. G., 18 f. 75 c.
 4 balles Beyruthine, 14 f. 50 c.
 19 balles Castravan, 13 f. 50 c. à 15 f. 50 c.
 12 balles Capitons, 4 f. 50 c. à 6 f. 50 c.
 7 balles Anjoche, 14 à 18 f.
 3 balles Calama, 13 f.
 3 balles Perse, 16 f.
 1 balle Morée ferme, 13 f.
 1 balle B. L. G. 18 f.
 2 balles Baffa, 13 f. 75 c. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

On lit dans la France Algérienne du 20 :
 « M. le lieutenant-colonel Claparède, commandant supérieur de Tenez, dont nous avons annoncé le départ pour la France, n'a pu s'embarquer sur le dernier courrier. Une rechute grave de la maladie qui l'a forcé de prendre un congé le retient ici. Cette maladie l'avait obligé de remettre depuis quelque temps le commandement de Tenez entre les mains du lieutenant-colonel Canrobert, et l'avait empêché de diriger lui-même la défense de cette place, lors des dernières attaques de Bou-Maza. »

— La plupart des compagnies qui s'étaient constituées en vue de soumissionner le chemin de fer de Paris à Lyon et celui de Creil à Saint-Quentin faisaient annoncer hier qu'elles allaient immédiatement commencer le remboursement des sommes rendues disponibles par l'adjudication de ces deux chemins. Cet argent sera presque entièrement absorbé par les paiements de la fin de l'année, qui ne sera pas aussi difficile qu'on avait pu le craindre d'abord.

— M. Parquin, l'un des condamnés dans l'affaire de Boulogne, est mort vendredi dernier dans la citadelle de Doullens, où il était détenu. M. Parquin était ancien chef de bataillon de la garde municipale à pied de Paris.

— M. Orcel-Dumolard, avocat à la cour royale de Paris, doyen des auteurs dramatiques, est mort dernièrement à Montmartre, près de Paris.

— M. Fay, le père de M^{lle} Léontine Fay (M^{me} Wolnys), vient de mourir. M. Fay avait 79 ans.

— D'après une convention conclue entre l'Autriche et la Russie, à partir du 1^{er} janvier prochain, les navires autrichiens qui se rendront dans les ports de l'empire russe y seront traités à l'égal des bâtiments nationaux pour le paiement tant des droits de douane que des droits de navigation, et les navires russes qui se rendront dans les ports d'Autriche n'y payeront que les droits de navigation imposés aux navires autrichiens.

— Le conseil colonial de la Guadeloupe a entendu les développements d'une proposition ainsi conçue, et qui a été lue par M. Reisat :
 « Nous proposons au comité de présenter aux trois pouvoirs du royaume une adresse pour demander que la colonie soit représentée directement au sein de la chambre des députés, conformément au projet de loi adopté par la commission des affaires coloniales dans sa séance du 5 mars 1841, et dont M. Rossi a été le rapporteur. »

L'auteur de cette proposition s'est appuyé sur cette donnée qui est le seul argument, savoir : que des députés colons auraient eu dans le passé et auraient dans l'avenir une influence beaucoup plus

grande que les délégués.

« Nous ignorons l'accueil que le conseil a fait à cette proposition, dont la lecture n'aurait été consentie que par un bureau sur trois. Une telle réforme aurait ses inconvénients et ses avantages; mais il est certain que les délégués officiels sont traités par le gouvernement avec un grand dédain, et que, d'un autre côté, l'opinion publique n'éprouve que du mépris pour certains défenseurs officiels dont la pompe aspirante est toujours plongée dans la bourse des colons qu'ils ruinent en compromettant leurs intérêts. »

— On dit dans le monde que la mort de M^{me} Paul Delarochette a si vivement affligé sa mère, M^{me} Horace Vernet, que sa raison en est troublée.

— Nous lisons dans un journal belge :
 « Les pillages des substances prennent dans les Flandres des proportions effrayantes.
 » Les districts d'Audenarde et d'Alost sont les plus désolés par les mendiants nocturnes. Les colonnes de la feuille flamande qui paraît à Audenarde ne suffisent plus à enregistrer les excès qui se multiplient sur tous les points. Des groupes de dix, douze, quinze individus ont enlevé les provisions dans toutes les fermes de Zulte, Kerselaer, Segelsem, Edelaere, Gavre, Velsique, etc. A Schoorisse, une ferme a été assaillie par trois différentes bandes dans une même nuit. Des gardes ont fait feu et blessé un homme. A Anseghem, des rassemblements de plus de cent malheureux ont menacé deux jours consécutifs la maison du bourgmestre; ils ont été dispersés par la gendarmerie. Des malfaiteurs ont envahi par effraction des fermes à Nederzwalm, Neederbraekel, Wynhuysse et Steenhuyse. Ils avaient la figure noircie et ont enlevé les provisions. La gendarmerie de Grammont a opéré de nombreuses arrestations.
 » A Maeter, les cultivateurs et les mendiants ont lutté de vitesse pour arracher les récoltes. Les paysans ont mis les navets à peu près verts et avec leurs feuilles dans les étables, pour leur donner une maturité factice. Cette détestable nourriture, dont les bestiaux ne voudraient pas, doit servir à l'alimentation des enfants.
 » Ce qu'il y a de plus déplorable dans la situation, c'est que le pillage des substances se régularise, c'est que les bandes se disciplinent. Vingt-cinq mendiants, porteurs chacun d'un bâton se sont présentés, tous le bonnet à la main, fort poliment et en plein jour, chez un fermier, et lui ont demandé chacun une mesure de légumes à crédit. Le fermier n'a eu garde de refuser.
 » A Tronchiennes, la fournée d'un boulanger a été enlevée au moment où il la tirait du four.
 » A Thielt, une tentative d'incendie a été commise sur une ferme du bourgmestre.
 » Le dépôt de mendicité établi à Bruges pour les deux Flandres est encombré ainsi que la prison et la succursale de la prison, appelée Rasphuy. »

— Le 25 octobre, on exécutait, dans un village de l'Illinois, à Rock Island, trois individus, les frères John et Aaron Long et Granville Young, condamnés à la pendaison comme coupables d'assassinat. Après une longue harangue de l'un des condamnés, les deux ministres qui leur donnaient les consolations de la religion se sont avancés; l'un a fait à haute voix une courte prière, l'autre a lu un psaume; ensuite les condamnés ont échangé des poignées de main avec les personnes qui étaient avec eux sur la plate-forme, et se sont embrassés. Aaron Long et Young étaient presque vaincus par l'émotion.

John Long était calme et réfléchi. Le schériff, ayant attaché les bras des condamnés, leur passa la corde autour du cou, abaissa le capuchon sur leurs figures et les conduisit sur la bascule. Saisissant la hache, il coupa la corde d'un seul coup, et la bascule ayant joué, les trois pendus furent précipités d'une hauteur de quatre pieds. Mais ici s'offrit une scène révoltante à la vue et difficile à peindre. La corde du centre s'était rompue et avait laissé retomber le corps d'Aaron Long sur l'échafaud.

Pendant un instant, la foule demeura muette et immobile d'horreur. Bientôt, pourtant, les exécuteurs relevèrent le supplicié qui s'agitait dans d'horribles convulsions pendant qu'on le hissait à la potence, du haut de laquelle il cria : « Le Seigneur ait pitié de moi ! le Seigneur ait pitié de moi ! Vous pendez un innocent ! » Et, montrant son frère : « Voilà mon pauvre frère ! » Mais son frère échappait par l'agonie à ce hideux spectacle; il ne pouvait voir ni entendre le malheureux Aaron, qui, lui, en présence de ces deux cadavres, devait subir une seconde fois l'épouvantable supplice de la corde, de la hache et de la bascule !

Je n'oublierai jamais, dit l'auteur de ce récit, l'aspect de cet homme assis sur son banc avec une large raie sanglante autour du cou, le corps saisi d'un tremblement général, pendant qu'on préparait la potence.

Mais il devait y avoir un autre acte à ce drame. Au moment où Aaron montait sur l'échafaud, il se manifesta des signes d'agitation parmi la foule. Quelques personnes s'écrièrent : « C'est assez ! laissez-le aller ! » Tout le monde poussait des murmures d'horreur. Tout-à-coup un cri retentit près de l'échafaud : on ne savait ce que c'était; mais il n'en fallait pas davantage pour produire une ter-

reur panique au sein de cette mêlée d'enfants et de femmes, qui se mirent à fuir précipitamment. La garde eut peine à se maintenir en place. Cependant la foule, honteuse de s'être effrayée de rien, revint sur ses pas, le calme se rétablit, et la troisième victime de la justice humaine fut lancée dans l'éternité !

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

Le congrès espagnol s'est réuni le 16 décembre pour procéder à l'élection du président, des vice-présidents et des secrétaires. Comme nous l'avions prévu, la lutte a été fort vive. M. Castro y Orozco, candidat du ministère, n'a été élu qu'au second tour de scrutin par 74 voix contre 51 données à M. Pacheco, candidat de l'opposition.

L'élection des vice-présidents a été encore plus disputée. L'opposition n'a fait passer qu'un seul de ses candidats, M. Salamañca, mais ceux du gouvernement, MM. Govantes, Armero et Churrua, ne l'ont emporté qu'après deux et même trois ballottages.

Il a fallu aussi trois tours de scrutin pour l'élection des secrétaires, qui sont : MM. Necedal, Lasheras, Rodenas et Vahey. Ce dernier seul appartient à l'opposition.

En prenant possession du fauteuil, M. Castro y Orozco, dans le compliment d'usage, n'a pu s'empêcher de dire qu'il sollicitait plus que jamais la bienveillance de l'assemblée, à cause des débats orageux que présageait cette bataille, à chances diverses, qui venait de s'engager autour de Furne.

Dans la séance suivante, le congrès a reçu communication de divers décrets, entre autres de ceux pour lesquels le gouvernement avait obtenu carte blanche de la chambre et qui seront soumis aux cortès afin d'être transformés en lois.

Les secrétaires nommés par le sénat, et qui complètent le bureau avec le président et vice-président nommés par la reine, sont : MM. Ruiz de la Vega, Medrano, Santaella et marquis d'Alcanices. Le sénat a nommé aussi, le 17, la commission chargée de rédiger le projet de réponse au discours du trône.

SUISSE.

En ouvrant, le 15 courant, la session ordinaire du grand-conseil de Zurich, le président, M. le docteur Bluntschli, a prononcé un discours que le canton de Vaud a trouvé injurieux.

En suite d'une motion présentée par M. Chauvet, le grand-conseil de Vaud a nommé samedi dernier une commission pour examiner ce qu'il y a à faire au sujet du discours de M. Bluntschli.

Voici le texte de la résolution proposée par la commission et qui a été adoptée par le grand-conseil à l'unanimité, sauf un député qui n'a pas voté et est sorti de la salle au moment où il fallait répondre à l'appel nominal :
 « Vu la motion présentée par un membre de l'assemblée ;
 » Vu les termes insultants pour le canton de Vaud dont s'est servi le président du grand-conseil de Zurich parlant officiellement ;
 » Le grand-conseil du canton de Vaud repousse avec indignation les paroles outrageantes et calomnieuses prononcées par le président du grand-conseil du canton directeur de Zurich dans son discours d'ouverture de cette assemblée, le 15 décembre 1845.
 » Il charge le conseil d'état de transmettre cette protestation au gouvernement de Zurich, en lui demandant des explications, et, si elles ne sont pas satisfaisantes, d'insister sur une juste et prompt réparation.
 » A cet effet, le conseil d'état écrira au gouvernement dudit canton dans le sens de la lettre dont il a donné lecture, et fera rapport au grand-conseil.
 » Ainsi délibéré le 20 novembre. »

Voici les expressions de M. Bluntschli qui ont provoqué le juste ressentiment du grand-conseil du canton de Vaud :
 « Le canton de Vaud, autrefois si florissant, est devenu la victime d'une révolution violente. La liberté religieuse n'est plus qu'un vain mot; elle est opprimée d'une manière dont on ne trouve d'exemple que dans les annales du terrorisme de 93 ou dans les persécutions des premiers chrétiens. »

Ces quelques mots suffirent pour nous faire connaître l'opinion erronée des conservateurs de Zurich.

LUCERNE.—On lit dans un journal suisse :
 « Une lettre adressée au grand conseil par le tribunal de cassation soulève quelque peu le voile qui nous cache encore l'enquête relative à l'assassinat de M. Leu.
 » Déjà dans le mois de janvier passé, Muller avait conçu le projet d'assassiner M. Leu. Un certain individu, nommé Joseph Achermann, d'Oberkirch, l'encouragea à exécuter cet abominable dessein, et parcourut avec Muller tout le canton de Lucerne, ainsi que les contrées environnantes, afin de trouver, pour ainsi dire, des abonnés à ce crime. Depuis lors, Achermann entretint sans interruption des relations avec Jacob Muller; mais lorsque la tête de l'assassin fut mise à prix, Achermann convoita la récompense offerte au délateur par la police lucernoise. Achermann s'adressa, dans les premiers jours d'août, à l'autorité compétente de Lucerne pour l'en-

treuve, lieu qu'on appela le camp du Drap-d'Or, les deux cours luttèrent de faste et de somptuosité; il y eut des carrousels, des joutes; les deux monarques essayèrent leurs forces, ils se prirent corps à corps, et François 1^{er}, bon luteur, donna un croc en jambe à Henri VIII qui tomba à terre. Dans cette entrevue on parla de tout excepté d'affaires. De là durent nos revers qui ne finirent point à Pavie. La guerre commença. Le duc de Bourbon se mit au service de Charles Quint contre le roi de France dont il était mécontent. Ce traître, à la tête des armées impériales, prit Rome, et le pape fut réduit en captivité. Alors le Défenseur de l'Eglise, Henri VIII, s'allia avec la France, déclara la guerre à Charles-Quint, et partait d'aller délivrer le pape.

III.
 C'est sur ces entrefaites que le roi d'Angleterre tenta de réaliser un projet dont les conséquences allaient bientôt changer l'état des choses. Catherine d'Aragon, sa femme, était à ses yeux trop triste, trop grave, trop vieille. Il avait remarqué parmi les dames de la cour la vive et séduisante Anna Boleyn qui brillait de tout l'éclat de ses vingt ans; elle chantait et jouait à ravir de plusieurs instruments; elle dansait avec grâce et beaucoup de souplesse; elle l'emportait sur ses compagnes de toute la supériorité de l'éducation française. Henri était fou d'elle, et il résolut de la faire reine. Il en ouvrit à Wolsey qui n'aimait pas Catherine. Les motifs ne manquaient pas à un homme tel que lui pour appuyer un tel projet. Catherine avait été l'épouse du frère du roi, et l'Ancien Testament ne défendait-il pas de répouser sa belle-sœur? La thèse royale se fortifiait et se développait avec la passion, et la mort de ses deux fils et de ses deux filles ne donnait-elle pas raison à la malédiction divine? Il lui tardait de sortir de l'état de péché mortel et de ne plus attirer le courroux du ciel sur son royaume.

Henri envoya des ambassadeurs au pape pour lui exposer les raisons qui le portaient à demander son divorce. La cour de Rome avait souvent accueilli de semblables demandes, et récemment encore Louis XII avait répudié sans obstacle Jeanne de France, sa femme, pour épouser sa nièce Anne de Bretagne. Mais la circonstance était fâcheuse : le pape était en quelque sorte prisonnier de Charles-Quint dans le château Saint-Ange, et il redoutait la colère de son gendre s'il donnait satisfaction au roi d'Angleterre, car celle qu'il voulait répudier était la tante de Charles-Quint; aussi la réponse du pontife fut plus politique que religieuse. Il lui laissait en-

trevoir que l'expulsion des Espagnols et des Allemands le rendrait plus favorable, car l'Italie était en proie à leurs ravages. André Doria, le plus célèbre marin de l'époque, mécontent de François 1^{er}, avait arboré le pavillon impérial, et Charles-Quint lui-même, monté sur le plus beau vaisseau de la superbe Gènes, faisait fièrement le tour de l'Italie, ressuscitant partout les droits de l'empire. La cour de Rome avait pris sa résolution, elle savait comment elle répondrait à la demande du roi d'Angleterre; mais elle usa de précautions, elle marcha avec lenteur par des chemins tortueux, pensant que cet amour, ce feu de paille, durerait moins qu'une négociation italienne, qu'un acte de la diplomatie romaine. Mais Henri VIII était trop ardent pour attendre patiemment, et tous les jours miss Anna l'excitait en lui rappelant qu'il était roi. Wolsey pourtant était très embarrassé; il paraissait hésiter à sacrifier sa conscience à la faveur du roi, lui, lui Wolsey! Henri, mécontent de son indécision, le disgracia et l'exila à l'archevêché d'York, où une mort prématurée lui évita sans doute de porter sa tête sur l'échafaud. Thomas More se laissa nommer chancelier à sa place, malgré les douces joies de la famille et de la solitude. Cet homme de bien dut souffrir beaucoup de voir son nom mêlé à tant d'actes illicites, et d'assister, collègue de Cranmer, aux délibérations du cabinet royal, où présidait souvent la maîtresse du roi. Enfin, il résolut de ne s'occuper que de ses fonctions, laissant les autres favoris aider le roi à accomplir ce qu'il tentait depuis long-temps avec tant de crainte et de réserve.

Henri rassembla tout ce qu'il put trouver en Angleterre de plus illustres interprètes des Saintes-Ecritures, et il députa d'illustres ambassadeurs en France, en Allemagne, en Italie, pour acheter les docteurs en droit canon, qui vendaient alors leur science comme aujourd'hui les docteurs en droit civil. Les pauvres universités de Pise, de Gènes, etc., adhérentes aux opinions des envoyés du roi d'Angleterre, et François 1^{er}, pour cinq cents écus dont on lui faisait grâce, fut aussi du même sentiment. Le pape semblait ne pouvoir manquer de sanctionner les décisions de ce concile universel en quelque sorte; mais la crainte de Charles-Quint lui avait irrévocablement dicté sa sentence. On tenta une autre voie. On essaya de gagner Catherine d'Aragon, on l'engagea à se séparer de son époux et à briser enfin une union illégitime; mais elle ne voulait entendre parler d'aucune de ces voies artificieuses. Anna Boleyn pressait de plus en plus

le roi. On lui conseilla enfin de se nommer pape et roi. Pourquoi ne le ferait-il pas? Est-ce donc un vœu si élevé que sa puissance ne puisse réaliser? Henri ne balançait plus. Cranmer est nommé archevêque de Cantorbéry, et prononce solennellement le divorce. Catherine se réfugia, avec la seule fille qui lui restait, dans un comté éloigné, et alla pleurer et prier pour le roi. Le silence et la démission de Thomas More étaient un aveu significatif de sa désapprobation; l'archevêque Fisher ne voulut point non plus approuver le divorce; mais Henri VIII était maître absolu, et les têtes de ces deux serviteurs furent les cadeaux de nocces que ce Cromwell donna à Anna Boleyn. Alors grondèrent les foudres du Vatican. C'était trop tard; le schisme était consommé. On répondit à la bulle du pape par un bill qui déclarait Henri VIII chef de l'Eglise d'Angleterre, roi et pape. Comme l'Allemagne, la Suède, la Hollande, l'Angleterre se séparait aussi de Rome. Dès lors Henri est pape et roi, sultan, calife. Il y a encore des chambres, mais il n'y a plus de délibérations. Les lords attendent tout du roi et, comme les communes, ils se prosternent aux pieds de leur pape.

Cette révolution sans conscience et sans conviction de Henri VIII ne fut pas l'effet de sa seule passion éphémère; l'esprit de schisme et d'hérésie était vieux sur le sol anglais. Au cinquième siècle, on y trouvait des pélagiens; au onzième, les Anglo-Saxons ne payaient plus le denier de Saint-Pierre; Wicléf avait déjà prêché. Le peu de résistance que rencontra le roi dans son étrange réforme témoignait des dispositions du peuple qui n'aimait pas les juriconsultes spirituels, et quand à tout cela se joignaient encore l'orgueil, la passion, l'entêtement du roi, il est bien facile de concevoir qu'il fallut peu de moyens cruels pour briser les faibles liens qui tenaient encore le peuple anglais attaché au siège de saint Pierre. L'Angleterre voulait la réforme religieuse, et, malgré les échafauds de Henri VIII et d'Elisabeth, elle l'aura; mais cette réforme est un protestantisme hâtard, qui ne proteste ni contre les idées ni contre les choses, qui ne tient ni du passé ni de l'avenir.

Celle qui avait été l'occasion d'une si grande révolution ne jouit pas longtemps de son triomphe; accusée d'adultère, elle fut condamnée après dix jours de procès à mourir sur l'échafaud. Le sultan aimait déjà une autre femme, et, le jour où Anna Boleyn monta sur l'échafaud, il s'habilla de blanc et manifesta une grande joie. Anna Boleyn en avait agi ainsi le jour de la mort de Catherine d'Aragon. F. M.

gager à se mettre en rapport avec lui et à s'assurer de la personne de Muller.

» Dans le mois d'octobre, Achermann subit un long interrogatoire, par suite duquel on lança un mandat d'arrêt contre le capitaine Corragioni. Le 31 octobre, Achermann fut confronté avec Jacob Muller et fit preuve en cette circonstance de beaucoup d'effronterie et d'audace pour engager l'assassin à avouer son crime. Il lui dit qu'il était inutile de continuer son système de dénégation, que lui, Achermann, savait tout, et qu'il devait chercher à obtenir la miséricorde de ses juges par un aveu franc et loyal. Cette exhortation produisit son effet; Muller se déclara coupable. On dit qu'Achermann a obtenu un sauf conduit de la part de la police de Lucerne.

Le nommé Jost Barth, condamné à mort, avait toujours soutenu qu'il n'avait pas été l'un des chefs lors de l'expédition des corps-francs. On vient de découvrir subitement qu'il a dit la vérité. Heureusement que le jugement n'a pas reçu d'exécution.

P. S. Michel Achermann a été arrêté. Cet individu, lié avec J. Muller, jouait le rôle de réfugié politique dans le canton de Zurich; c'est lui qui, après l'assassinat de Leu, a mis la police lucernoise sur les traces de Muller. De retour à Lucerne, on s'étonnait, à bon droit, de le voir en liberté. C'est aussi sur sa dénonciation que le capitaine Corragioni a été mis sous les verroux.

ITALIE.

On écrit de Rome, 23 novembre 1845, à la Gazette de Voss:

Des lettres d'Allemagne expriment un vif étonnement de ce que le pape n'a pas appuyé plus vivement les jésuites de France, lui qui est peu habitué à céder. Maintenant seulement on sait pourquoi. Parmi les cardinaux il y a autant d'ennemis que d'amis ardents des jésuites, et l'on prévoit que le grand âge du pape amènera bientôt un conclave. C'est pourquoi les cardinaux veulent ménager tous les partis, d'autant plus que tout le monde sait combien la France exerce d'influence dans l'élection d'un pape.

D'abord le pape a refusé de céder, nonobstant le conseil de quelques cardinaux. Ceux-ci insistèrent auprès du général des jésuites, qui déclara que, dans les circonstances actuelles, il valait mieux renoncer aux établissements en France. Plusieurs jésuites blâment leur général. D'autres

disent que le général a agi prudemment en épargnant au pape cette décision qui aurait mécontenté l'un des partis. De cette manière on n'a rien concédé, et il est possible de revenir sur une mesure purement économique et administrative.

INDES.

EMPIRE DES BIRMANES. — Il y a eu dans Berma une révolution qui a fini par la déposition de Tharawaddes et l'élevation au trône de son fils cadet en qualité de régent. Il paraîtrait que Tharawaddes avait ordonné que l'on décapitât son premier ministre et quelques courtisans pour avoir manqué à l'étiquette de cour, et qu'alors son fils naturel, le prince de Prome, qui était l'ami du ministre, prit les armes contre son père pour s'emparer du trône.

Cette révolte fut étouffée, et le prince mis en prison; mais l'empereur, ayant commis de nouvelles cruautés, fut déposé, et son fils nommé régent. Il ne paraît pas douteux que Tharawaddes ne fût atteint d'aliénation mentale. Le régent se nomme Shoadunge-Men-Tha. Les gouverneurs des provinces lui ont prêté serment de fidélité.

AMÉRIQUE DU SUD.

GUATIMALA. — La tranquillité semble vouloir renaître dans la république de Guatemala: les chefs de l'armée, à Honduras et à Santander, sont convenus d'un armistice le 26 août, et des commissaires nommés des deux parts étaient chargés de conclure un traité de paix.

Le gérant responsable, B. MURAT.

L'Echo des Feuilletons atteint sa sixième année. Ce journal littéraire, illustré par les premiers artistes de Londres, paraît le 15 de chaque mois par numéro de 100 colonnes, avec une belle gravure sur acier. — Prix par an: 6 f.; avec gravures, 8 f.; avec gravures et modes, 10 f.

Le Journal des Journaux commence sa troisième année. Il paraît le 1^{er} de chaque mois; il est illustré, chaque année, de 12 belles gravures sur acier imprimées sur papier de Chine. — Prix par an: 7 f.; avec les gravures et modes, 9 f.

Louis XIV et son siècle, par Alexandre Dumas, illustré

de 62 belles gravures exécutées par les premiers artistes de Paris et de Londres, formant 2 beaux volumes grand in-8°, est entièrement terminée. Cet ouvrage est propre à être donné pour éternels. — Prix des 2 volumes: 31 f.; relié, 36 f.

Les Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas, sont publiés par livraisons. Chaque livraison se compose de 16 pages de texte sur beau papier glacé, avec vignettes, et d'une belle gravure tirée à part. L'ouvrage complet aura de 32 à 36 livraisons et formera un superbe volume contenant la matière de huit volumes de l'édition du Cabinet de Lecture. Il paraît 4 livraisons par quinzaine. — Prix de la livraison: 30 f., et 35 f. par la poste. L'ouvrage complet coûtera 11 f., au lieu de 60 f. On souscrit à Lyon, rue de l'Hôpital, 37, au 2^e.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 26 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	885	»	880	»
prime	»	»	900	»	»	»
Paris à Orléans	»	»	1485	1482 50	1485	1482 50
prime	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	647 50	645	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	727 50	731 25	727 50	731 25
prime	»	»	»	»	»	»

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

Etude de M^e Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Bœuf, n. 51.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant sentence d'adjudication tranchée en l'audience publique des criées du tribunal civil de Lyon, le quatorze juin de mil huit cent quarante-cinq, et déclaration de command du dix-sept du même mois, pardevant M. D. Français, vice-président dudit tribunal, lesdits actes enregistrés,

Le sieur François Achard, propriétaire et marchand de vin, demeurant en la commune de la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon, Grande-Rue, n. 4, est resté adjudicataire moyennant le prix de sept mille francs de principal, et, en outre, sous les clauses et conditions écrites dans le cahier des charges, d'immeubles situés en la commune de la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon, au lieu de Baraban, consistant en maison d'habitation, écurie, fenil, pavillon et jardin, le tout clos de murs et ne formant qu'un seul tènement; ladite propriété est confinée au nord par le chemin qui tend de la rue de Baraban à la cité Napoléon, au sud par la propriété Combet, et à l'ouest par le chemin de Baraban; lesdits immeubles, qui ont une contenance superficielle, y compris les bâtiments, de 26 ares 26 centiares, ont été vendus pardevant ledit tribunal civil, par la voie de l'expropriation forcée, à la requête de demoiselle Fleurie Chosson, célibataire rentière, demeurant à Lyon, rue Bourghanin, au préjudice des mariés Pierrette Blanc et Benoît Allamagny, tanneur, demeurant à Lyon, rue de Fleuriou, n. 6.

Ledit sieur Achard, voulant purger les immeubles par lui acquis des hypothèques légales qui peuvent les grever, a, le quinze décembre mil huit cent quarante-cinq, en exécution de l'article 2194 du code civil, déposé au greffe dudit tribunal, par le ministère de M^e Brun, son avoué, une copie entière et collationnée de ladite sentence d'adjudication, dont extrait a été de suite affiché dans l'auditoire dudit tribunal, ainsi que cela résulte de l'acte de dépôt dressé, ledit jour quinze décembre mil huit cent quarante-cinq, par M. Luc. greffier de ce tribunal.

Cet acte de dépôt a été signifié à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, le dix-neuf décembre mil huit cent quarante-cinq, par exploit enregistré de Vergnais, huissier à Lyon, avec invitation de requérir, s'il y a lieu, dans les deux mois à partir de la date des présentes inscriptions, de toute hypothèque légale qui pourrait grever les immeubles dont s'agit, et en lui déclarant que ledit sieur François Achard ne connaissant pas tous ceux du chef desquels des hypothèques légales pourraient frapper lesdits immeubles, il ferait publier la présente dénonciation par la voie de l'insertion au journal, suivant l'article 696 du code de procédure civile, remplaçant dans la nouvelle loi du 2 juin 1841 l'ancien article 683, et d'après l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui auraient des droits d'hypothèques légales sur lesdits immeubles, sont invités à les faire connaître par l'inscription au bureau des hypothèques de Lyon, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour; passé lequel délai, les immeubles dont s'agit, tels qu'ils ont été ci-dessus désignés, passeront, affranchis de toutes hypothèques légales et charges de cette nature, entre les mains dudit sieur François Achard, acquéreur.

(2269)

Pour extrait: Signé BRUN.

FONTAINES A FILTRE

Pour la clarification et l'épuration des eaux férides et bourbeuses.

Seule fabrique à Lyon, dirigée par M. LELOGÉ, de Paris, place Louis XVI, n. 2, aux Brotteaux. (1099)

MM. LES ACTIONNAIRES des diverses compagnies de chemins de fer perdent un temps précieux à faire régulariser leurs titres. Le bureau spécial de la liquidation (faubourg Poissonnière, à Paris), dirigé par M. VENELE, ancien avoué à la cour royale de Paris, se charge, moyennant une faible rétribution, d'obtenir des titres définitifs, sans aucun déplacement pour les actionnaires. On se charge également de suivre toutes les contestations qu'entraînent les diverses liquidations. (5040—7620)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5742)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIÉ, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les sursages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombari, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts: à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Etude de M^e Montanet, huissier à Lyon, place Saint-Pierre, 10.

VENTE FORCÉE.

Le samedi vingt-six décembre mil huit cent quarante-cinq, à neuf heures du matin, sur la place du Marché de l'avenue de Saxé, à la Guillotière, lieu des Brotteaux, il sera procédé à la vente judiciaire d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, poêle, chaises, commode, batterie de cuisine, etc. (1117)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A LOUER,

POUR HOTEL A LYON,

A la Saint-Jean 1846,

MAISON AVEC ECURIE ET REMISE,

Rue Saint-Dominique (hôtel du Commerce), près la place Bellecour.

Cette maison est bientôt à fin de bail. Le nouveau locataire jouira des avantages d'une restauration complète.

S'adresser, pour les renseignements et visiter les lieux, audit M^e Morand, notaire. (10029)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux têtes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

A LOUER de suite pour 500 f., rue de l'Archevêché, n. 2. — Appartement de cinq pièces, au 2^e, avec vue sur Fourvières et sur les quais.

S'adresser à M. Nillou, avoué, place des Terreaux. (2352)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

AVIS. M. VESSIER, marchand papetier en gros et en détail, rue Vieille-Monnaie, passage Thiaffait, est actuellement rue du Commerce, n. 12, du côté du Jardin-des-Plantes. (1113)

BANQUE DE LYON.

AVIS. MM. les actionnaires de la Banque de Lyon sont prévenus que le conseil général de ladite banque a fixé le dividende au 31 décembre 1845 à la somme de cent vingt-cinq francs par action.

Ce dividende de 125 fr. sera payé à la caisse de la Banque, à dater du 2 janvier 1846, aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs par procuration enregistrée et légalisée.

Lyon, le 24 décembre 1845.

Le directeur, EM. TEISSIER. (1115)

CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

AVIS. MM. les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée au domicile social, à Paris, rue de Lille, n. 105, pour le 24 janvier prochain.

Pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être personnellement propriétaire au moins d'une action de capital ou d'industrie, et représenter, par ses propres actions ou comme fondé de pouvoirs, au moins cinq actions de capital ou deux actions d'industrie. (1116)

A CÉDER.

CRÉANCE DE 5,000 F. Sur Thizy (Rhône).

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne.

En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 fr. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins, qui a entre mains un mandat explicatif de 5,000 f., qu'il est autorisé, d'après des fonds prêtés, à présenter ou faire présenter par qui bon lui semblera et aussi souvent qu'il le voudra au liquidateur. Celui-ci dit qu'il ne doit rien. Un homme de paille et débiteur de mauvaise foi aura toujours assez de courage pour faire cette réponse. Mais que le comptable ait donc la force d'âme de s'opposer, par voie de justice, à l'existence comme à la présentation du susdit mandat; qu'il ait donc enfin ce courage... Certaine chose le lui commande même, et il ne peut, devant un tribunal, qu'entendre louer sa probité... s'il y a lieu dans cette affaire.

Le capital et les intérêts qui devraient sortir enfin des mains du comptable, le tout étant strictement réglé, s'élèveraient à présent plutôt au-dessus qu'au-dessous de 14,000 fr. Ainsi, il est temps et peut être assez juste d'en venir faire un petit récit en présence de juges.

Du reste, si le liquidateur, comme il le dit, ne doit rien, le cédant de la créance sera bien vite payé. C. (43)

RABAIS ET PERFECTIONNEMENT.

Cartes de visite porcelaine. les cent contenues dans une jolie boîte.

Cartes polies d'un côté 3 f.

Cartes polies des deux côtés 5 f.

A la lithographie de H. STORCK, place du Plâtre, passage Tolozan, au 4^e.

Atelier spécial de gravures sur pierre, impressions de luxe et ordinaires pour le commerce et les administrations. (1093)

PRIX TRÈS MODÉRÉS.